

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MONTLAUR DU 26 FEVRIER 2015**

L'an deux mil quinze et le vingt-six du mois de février et à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Antonin ANDRIEU, Maire.

**Etaient présents** : MM. ANDRIEU Antonin, FRABOULET Claudine Adjoint et CATHARY Nicole, BRUET Laurence, WAFFLARD-WALKER Sarah, FAULKNER Soisik, BORIES Chantal, FERRIE Jean, LEVEQUE Frédéric, ROSSETTI Sylvain.

**Etait absent représenté** : M. MADIEC Stéphane pouvoir à Mme WAFFLARD-WALKER Sarah

**Etaient absents excusés** MM. SAINT-GEORGES Hervé, SUNE Patrice, BACHET Jean-François, BARADAT Éric.

**A compter du Point 3 de l'ordre du jour non rectifié**

**Etaient présents** : MM. ANDRIEU Antonin, SAINT-GEORGES Hervé, FRABOULET Claudine Adjoint et CATHARY Nicole, BRUET Laurence, WAFFLARD-WALKER Sarah, FAULKNER Soisik, BORIES Chantal, FERRIE Jean, LEVEQUE Frédéric, ROSSETTI Sylvain.

**Etait absent représenté** : M. MADIEC Stéphane pouvoir à Mme WAFFLARD-WALKER Sarah

**Etaient absents excusés** MM. SUNE Patrice, BACHET Jean-François, BARADAT Éric

**Secrétaire de séance** : C. FRABOULET

Complément à l'ordre du jour : travaux de sécurité sur le clocher. L'ordre du jour est ainsi décalé.

**1)- Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 Janvier 2015** : Adopté à l'unanimité

**2)- Travaux de sécurité sur le clocher** : le Maire annonce que le bois qui supporte la charpente du clocher est fortement dégradé. Des travaux importants de consolidation sont à prévoir. Un cabinet d'expert est mandaté afin de rédiger un rapport qui dressera les dysfonctionnements. Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à réception des conclusions de ce rapport et des devis de réparation à engager par délibération la demande de subvention auprès des financeurs publics. Proposition adoptée à l'unanimité.

**3)- Travaux bâtiment Mairie-Ecole :**

Le Maire rapporte que la procédure adaptée concernant les dits travaux est arrivée à son terme (procédure longue mais rigoureuse). Il souligne que la Commission d'Appel d'Offres a attribué les marchés de travaux mais qu'il convient maintenant à l'autoriser à signer avec les entreprises suivantes :

Délibération n° 2015-05 :

Le Maire indique que dans le cadre des travaux d'aménagement salle et accueil à la Mairie une mise en concurrence sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée.

La Commission d'Appel d'Offres le 12 décembre 2014 :

- a retenu l'offre
- de deux entreprises pour les lots 5 et 10 sous réserve de l'examen par le maître d'œuvre de la conformité des offres par rapport au dossier de consultation.
- a décidé sur la base du dossier de consultation existant de recourir à la négociation avec les candidats ayant présenté une offre pour les lots 3-4-7-8.
- a déclaré sans suite quatre lots (lots 1-2-6-9) et a décidé que la nouvelle procédure à mettre en œuvre pour ces lots déclarés sans suite est une procédure adaptée.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis une nouvelle fois le 12 février 2015, et, ont retenu, d'une part au vu de l'analyse du maître d'œuvre les entreprises pour les lots 5 et 10, et, d'autre part retenu les entreprises pour les lots 3-4-7-8 et 1-2-6-9.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises désignées par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir : voir tableau annexé.

Lot	Montant HT	20%	Montant TTC
<b>Lot 1</b> : Démolition- Gros œuvre - Couverture - <b>SASU LOPEZ</b>	49387,08	9877,42	59264,50
<b>Lot 2</b> : Plâtrerie - Isolation - <b>SARL FRYIED</b>	21851,70	4370,34	26222,04
<b>Lot 3</b> : Carrelage - <b>SERRANO</b>	6161,27	1232,25	7393,52
<b>Lot 4</b> : Menuiseries intérieures - <b>SARL GOMEZ</b>	8531,33	1706,27	10237,60
<b>Lot 5</b> : Plomberie - Chauffage - VMC - <b>SARL Mathieu BAUTIAN</b>	12516,00	2503,20	15019,20
<b>Lot 6</b> : Electricité - <b>VERM</b>	19145,80	3829,16	22974,96
<b>Lot 7</b> : Ascenseur - <b>ASTREM ORONA</b>	19000,00	3800,00	22800,00
<b>Lot 8</b> : Enduit de façade - <b>Ravalement 2000</b>	2500,00	500,00	3000,00
<b>Lot 9</b> : Peintures - <b>SARL ALLO DECO</b>	13012,45	2602,49	15614,94
<b>Lot 10</b> : Traitement bois - <b>EURL ISSALY</b>	1350,00	270,00	1620,00
<b>TOTAL</b>	<b>153455,63</b>	<b>30691,13</b>	<b>184146,76</b>

Le Maire annonce que dans le cadre des travaux de remplacement des fenêtres en RDC du bâtiment Mairie-Ecole une mise en concurrence sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée.

3 entreprises ont répondu. L'entreprise Pujol pourrait être retenue sous réserve de l'analyse des offres par le maître d'œuvre.

CH. BORIES rapporte que des retouches de peintures devaient envisager dans le bâtiment école.

F. LEVEQUE demande que les garanties présentées par les candidats soient examinées avec précision (faible écart dans les prix constatés).

C. FRABOULET remarque que l'architecte (maître d'œuvre) occultera notamment ce point qui fait partie des pièces du marché.

#### 4)- Eclairage public.

● Le Maire propose à l'assemblée qui l'accepte de sensibiliser la population sur le projet d'extinction de l'éclairage public dont il conviendra de définir les créneaux horaires pour des motifs alliant les économies budgétaires mais aussi le respect de l'environnement.

Un débat s'engage sur le remplacement par des laids d'environ 100 ampoules qui équipent les lanternes. Plus coûteuse à l'achat elles permettraient de réaliser des économies substantielles. Une analyse des coûts et des économies d'énergie est en cours. Cette opération dont les modalités restent à définir et l'investissement important pourrait être subventionnée par le Syaden.

S. ROSSETTI remarque que les laids permettraient de réduire la dépense budgétaire afférente et suggère que des cellules soient posées en même temps (à la place des horloges).

En réponse le Maire indique que les cellules posées dans un coin obscur sont inefficaces (l'éclairage persiste).

S. WAFFALRD-WALTER souhaiterait qu'un test portant sur les économies d'énergie que ce projet pourrait engendrer soit entrepris.

J. FERRIE remarque que l'investissement à prévoir est lourd.

F. LEVEQUE propose qu'un essai soit au préalable effectué (afin de mieux appréhender les créneaux horaires à instituer).

C. FRABOULET rappelle que les élus doivent informer largement la population.

● Installation Lampadaire rue du Stade : dans un souci de cohérence, le Conseil Municipal demande aux entreprises d'électricité ARAUJO et VERM de présenter un nouveau devis pour la pose d'un lampadaire rue du Stade équipé de laids. L'entreprise ROBERT sera également consultée. A réception des devis, autorisation est donnée au Maire de signer avec l'entreprise moins disante.

● Relevé EDF : le Maire annonce qu'un employé du service technique devra accompagner systématiquement le préposé d'ERDF en charge du relevé des consommations (croisement des données des relevés).

#### DELIBERATION N° 2015-06 :

Le Maire propose à l'assemblée de profiter des travaux du SYADEN pour réaliser la rénovation de l'éclairage public de la rue de la Lice en utilisant notamment les ouvertures de tranchées pour la pose du réseau souterrain.

Ces travaux seront réalisés en deux tranches suivant le programme SYADEN et consistera à poser des candélabres à la place des poteaux déposés, à modifier les luminaires existant sur façades et mettre en conformité l'armoire d'éclairage « MONTLAUR ». Les luminaires seront équipés en LEDS Il sera également installé une horloge astronomique dans

les cinq armoires EP de la commune afin de maîtriser l'allumage et l'extinction de l'éclairage ainsi que d'avoir la possibilité d'éteindre une partie de la nuit.

Le Maire présente le plan de financement de cet avant- projet de travaux.

DEPENSE H.T		RECETTE	
	25.565,95€	Subvention SYADEN (60%) soit 15.339,57 €	
TVA (20%)	5.113,19 €	Autofinancement (40%) soit 10.226,38 € Plus la TVA 5.113,19 €	
<b>Total T.T.C</b>	<b>30.679,14 €</b>	<b>Total T.T.C</b>	<b>30.679,14 €</b>

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOpte** l'avant- projet des travaux tels que présentés qui s'élèvent à 25.565,95 € H.T

**ARRETE** les modalités de financement tels que présentés ci-dessus

**VALIDE** la demande de subvention auprès du SYADEN

**DONNE** pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires concernant ce dossier.

#### 5)- Adoption de l'opération aménagement d'un espace sportif polyvalent.

Le Maire rapporte qu'un dossier de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la création d'un espace sportif polyvalent a été déposé.

A ce titre, et sur demande de la préfecture, le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur l'adoption de l'avant- projet et de ses modalités de financement.

Il est présenté ci-dessous le plan de financement.

<i><b>Création d'un Espace Sportif Polyvalent</b></i>	<i><b>Dépense HT</b></i>		<i><b>Recette HT</b></i>
Rénovation d'une salle de sport polyvalente	223 117 €	Conseil Régional (30%)	83 189 €
		Conseil Général (30%)	83 189 €
Aménagement d'un équipement multisport	39 277 €	DETR (20%)	55 459 €
Création - Skate Parc	14 905 €	Autofinancement (20%) plus la TVA	110 922 €
TOTAL HT	277 299 €		
TVA	55 460 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>332 759 €</b>		<b>332 759 €</b>

Proposition adoptée à l'unanimité.

C. FRABOULET rappelle qu'il restera à faire coexister ce projet avec celui de l'aménagement du cœur de village.

#### **6)- Congé annuel : remplacement Agence Postale.**

Le Maire propose à l'assemblée dans le souci de respecter la confidentialité des opérations bancaires de mandater le Centre de Gestion afin de pourvoir au remplacement pendant les congés annuels de l'agent chargé de la gestion de l'agence postale. Pour ce faire, il conviendrait de créer un poste d'adjoint administratif contractuel de 2<sup>ème</sup> classe sur la base d'un contrat occasionnel, 1<sup>er</sup> échelon, à raison de 15 heures hebdomadaires, indice brut 340, échelle 3 de rémunération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **7)- Questions diverses.**

Equipement pour la collecte des verres et des emballages ménagers recyclables : le Maire rapporte qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai des conteneurs aériens, enterrés ou semi enterrés remplaceront les caisses jaunes. 4 conteneurs sont réservés pour le bourg, 1 pour le hameau de requi et 1 commun pour les Illes et la Fraissinède. Restera à prévoir l'emplacement et le nombre des conteneurs enterrés (coût unitaire : 3000 € - plus le trou) ou semi enterrés (coût unitaire : 1500 € - plus le trou).

Voirie rue du Château : le Maire donne lecture du courrier signé par des riverains de la rue du Château. Une première visite a été effectuée pour évaluer les travaux à réaliser.

J. FERIE propose la réfection de la voirie en escalier (comme à l'origine).

S. ROSSETTI rappelle que l'effondrement du mur de la propriété de M. FAGARAZZI n'est pas solutionné.

Ecobuage : Le Maire donne lecture de la lettre du responsable de l'ONF concernant le brûlage dirigé et préventif. Il rappelle que lors d'une précédente opération, une réunion préalable notamment entre les élus, les éleveurs et l'apiculteur avait été organisée afin de repérer et pallier aux éventuels dysfonctionnements.

Le Maire rapporte que pour cette année deux dossiers de demande de brûlage dirigé ont été déposés par l'ONF dont l'un sur des parcelles de l'Alaric. Il indique que dans le cadre de l'exécution de ce programme, une haie qui protège des ruches a été détruite. De ce fait l'opération a été suspendue.

Le Maire propose à M. THENE Christian (unique apiculteur de la commune) d'organiser une réunion entre les représentants de l'ONF, les élus, les bergers, les chasseurs (ce qui se pratiquait dans les années antérieures).

Temps de travail : un aménagement du temps de travail par cycle de 70 heures sur 15 jours a été mis en place à compter du 1<sup>er</sup> février (technique-administratif).

Table et bancs : une table et des bancs en ciment ont été installés au Lac.

Accueil des enfants : les travaux de réhabilitation des 2 pièces qui accueilleront les enfants dans le cadre de l'ALAE et l'ASHL sont en phase terminale.

Table de mixage : Entendu l'exposé de S. ROSSETTI et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte l'achat d'une table de mixage qui serait installée au foyer communal (dans la limite de 500€).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35.

Le Maire  
Antonin ANDRIEU

La secrétaire de séance  
Claudine FRABOULET